

Le 3 juillet 2023

Délibéré suite à l’audition de la directrice de l’évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l’éducation nationale et de la jeunesse

L’Autorité de la statistique publique (ASP) a auditionné le 11 mai 2023 la directrice de l’évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère de l’Éducation nationale et de la jeunesse, accompagnée de son adjoint. Cette audition est intervenue après plusieurs années de fonctionnement de la direction suite à sa réorganisation en 2016.

Les missions de la Depp sont principalement centrées autour de la production de statistiques et d’études, rendues publiques, sur le système éducatif. S’y ajoutent des fonctions d’aide au pilotage passant par la fourniture au ministère des remontées d’informations et indicateurs dont il a besoin, ainsi que des missions d’animation de la recherche visant à permettre aux chercheurs de développer des analyses plus riches sur le fonctionnement du système éducatif, notamment grâce à la mise à disposition de micro-données.

La Depp contribue dans ce cadre aux processus d’évaluation sous tous leurs aspects : évaluation du système éducatif, de politiques publiques, des établissements en fonction des caractéristiques des publics qu’ils accueillent ; elle joue également un rôle essentiel dans l’évaluation des compétences des élèves, tant au niveau national qu’international (Eurostat, OCDE, Unesco). À l’éch

elon territorial, la Depp anime un réseau constitué avec les services statistiques en académie, qui partagent les mêmes missions et les mêmes valeurs.

Pour répondre aux attentes de ses différents partenaires, la Depp projette d’approfondir la connaissance des parcours des élèves et des apprentis, à laquelle le dispositif longitudinal Inserjeunes apporte une contribution essentielle, comme ceux des personnels enseignants. D’autres thèmes d’approfondissement concernent le bien-être des élèves et des personnels de l’Éducation nationale, de même que les moyens et les coûts associés au fonctionnement des établissements. Un enjeu important porte également sur les remontées en provenance des centres de formation d’apprentis (CFA) à partir de référentiels adaptés. La Depp ambitionne aussi d’améliorer son système de suivi et de garantie de la qualité des données, au travers d’une démarche visant à mieux décrire les processus, systématiser les retours d’informations et offrir une mise à disposition plus facile d’accès à tous les usagers (acteurs de l’Éducation nationale, mais aussi journalistes, entreprises, grand public...).

L'Autorité de la statistique publique a constaté que ce service statistique ministériel remplit ses missions dans le respect du Code des bonnes pratiques de la statistique européenne. Elle a en particulier noté l'importance et la diversité de ses publications, dont la diffusion devra être intégralement mise en conformité avec le nouveau cadre de référence des publications du service statistique public.

Elle souhaite en outre que, suite aux avis récents de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), la Depp procède, parmi les indicateurs qu'elle met à disposition, à une distinction encore plus claire entre ceux qui constituent des données administratives, le cas échéant enrichies par ses soins, et ceux qui ont la nature d'informations statistiques sujettes aux dispositions de la loi du 7 juin 1951.

L'Autorité s'est également félicitée de l'étendue et de la richesse des procédures de consultation des usagers mises en place par la Depp, qui la conduisent à porter une attention très affirmée à leurs besoins. L'ASP soutient l'orientation consistant à perfectionner la communication de ses résultats et analyses statistiques auprès des différents publics, à travers l'adaptation des processus de diffusion et de dialogue avec les utilisateurs. D'un point de vue plus général, il sera utile que la Depp soit associée à l'élaboration et au suivi des actions visant à améliorer la culture statistique des Français, suite à la mission d'inspection interministérielle effectuée sur ce thème.

L'ASP a par ailleurs pris note qu'en termes de ressources financières et humaines, la Depp a bénéficié ces dernières années de renforcements significatifs liés aux nouvelles missions qui lui ont été confiées (évaluations des élèves, suivi du climat scolaire...) et qu'elle dispose d'agents aux profils diversifiés (statisticiens mis à disposition par l'Insee, contractuels, enseignants bénéficiant d'une décharge de service, apprentis, doctorants...). L'Autorité a néanmoins relevé les difficultés rencontrées pour renouveler les compétences dont la Depp a besoin pour l'ensemble de sa production statistique et recruter des experts d'un haut niveau de technicité informatique ou statistique.

L'Autorité soutient aussi le choix de la Depp de renforcer ses coopérations au sein du service statistique public (SSP), notamment avec le service statistique ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sies), et d'ouvrir encore davantage ses données aux chercheurs. La Depp a pour ce faire choisi d'alimenter le portail PROGEDO Diffusion et de s'engager dans le projet d'équipement d'excellence IDEE, soutenu par l'Agence nationale de la recherche (ANR). L'ASP souhaite qu'à terme, elle réfléchisse également à des mises à disposition auprès du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD), de façon à aller vers une harmonisation des pratiques au sein du service statistique public.

L'Autorité recommande enfin que les instruments statistiques longitudinaux relatifs à l'insertion des jeunes (panels Inserjeunes et Inser-sup, enquêtes Génération du Cereq) donnent lieu, le cas échéant sous l'égide du Cnis, à une réflexion conjointe à moyen terme visant à en coordonner les contenus, les méthodes et les usages, de façon à assurer à la fois l'articulation et l'optimisation de ces outils et des réponses pertinentes à la diversité des questions concernant les aspects professionnels et sociaux de l'insertion.